



## Conseil économique et social

Distr. générale  
3 février 2000  
Français  
Original: anglais

---

### Commission du développement social

#### Trente-huitième session

8-17 février 2000

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Suivi du Sommet mondial pour le développement social

**Déclaration présentée par l'American Association of Retired persons, Caritas Internationalis (Confédération internationale des organismes catholiques d'action charitable et sociale), le Conseil international de l'action sociale, le Conseil international des femmes, la Fédération internationale des centres sociaux et communautaires, la Fédération internationale de la vieillesse, le Mouvement international ATD quart monde (organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social), la Fédération internationale pour l'économie familiale, l'International Society for Traumatic Stress Studies, le Mouvement mondial des mères, l'Union mondiale des organisations féminines catholiques, l'Armenian International Women's Association et l'Armenian Relief Society (organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social)**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

Les organisations non gouvernementales signataires dont le nom figure ci-dessus participent activement au Comité des organisations non gouvernementales pour la famille. Alors que les représentants des gouvernements et des organisations non gouvernementales se réunissent cette année dans le cadre de la Commission du développement social, nous aimerions appeler l'attention sur les questions concernant la famille, qui constitue l'unité de base de la société. Cette préoccupation est bien conforme à la résolution 52/81 de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 1997, qui a affirmé que «le suivi de l'Année internationale de

la famille devrait faire partie intégrante du programme de travail pluriannuel de la Commission du développement social». L'intégration des questions de la famille dans les débats sur le développement social reste vitale.

Le Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et à l'examen de nouvelles initiatives a rappelé dans son rapport sur les travaux de la première session que le Sommet mondial pour le développement social avait souligné que «l'individu doit être au centre des préoccupations pour ce qui est du développement durable. En conséquence, chacun doit avoir le droit et la possibilité de participer pleinement à la vie économique, politique et sociale de la société à laquelle il appartient»<sup>1</sup>.

---

\* E/CN.5/2000/1.

Dans la mesure où le Comité préparatoire prévoit que la session extraordinaire de l'Assemblée générale de juin 2000 procédera à l'examen de la suite donnée, au cours des cinq années considérées, au Sommet de Copenhague pour le développement social, nous, organisations non gouvernementales signataires de la présente déclaration, souhaitons énoncer les principaux objectifs à réaliser en ce qui concerne la famille, qui constitue l'unité de base de toute société. Ces objectifs sont les suivants :

1. Veiller à ce que les gouvernements assurent le respect et l'application des engagements pris à Copenhague en vue de protéger la famille et de lui faciliter l'accès à des moyens d'existence durables;

2. Recommander instamment, compte tenu en particulier de l'accent mis à juste titre sur l'élimination de la pauvreté, que les familles défavorisées bénéficient en priorité de cette protection de la famille et de l'accès aux moyens d'existence. En outre, il convient d'élaborer en priorité des indicateurs sociaux acceptables par tous en vue de mesurer les progrès des conditions d'existence des familles. Comme l'a fait observer le Comité préparatoire lors de sa première session, «l'élimination de la pauvreté est nécessairement une action à long terme ... mais ... les progrès en ce sens ont été irréguliers et longs et ... nettement plus d'un milliard de personnes vivent encore dans une abjecte pauvreté. L'élimination de la pauvreté doit rester l'élément central de toutes les stratégies de développement de toutes les politiques à tous les niveaux. L'approche doit être globale et multidisciplinaire et reposer sur une large base<sup>2</sup>. Il importe au plus haut point que nous cherchions en permanence à assurer la réalisation de l'objectif qu'est la prestation de «services sociaux pour tous»;

3. Appeler à ce que les nouvelles initiatives prises par les gouvernements et la société civile assurent un revenu suffisant aux familles, au moyen d'un emploi durable, décent et librement choisi, que ce soit dans le secteur agricole, commercial ou industriel, afin de promouvoir le troisième volet de Copenhague, à savoir l'intégration sociale des membres de la famille, au sein de leur collectivité et de leur culture.

En matière de développement social, des progrès ont été réalisés dans certains domaines au cours des cinq dernières années. Toutefois, l'écart entre riches et pauvres s'est creusé pour nombre des 4,4 milliards d'habitants des pays en développement. Ces familles

souffrent du manque de nourriture adéquate, d'eau salubre et d'équipements sanitaires de base. Leurs logements ne répondent pas aux normes et elles n'ont pas accès, ou n'ont qu'un accès insuffisant, aux services de santé et d'éducation. Dans ces conditions, il est clair qu'il est difficile ou impossible pour les adultes d'assumer leur rôle naturel dans l'éducation des enfants.

En tant qu'organisations non gouvernementales dont la mission est d'aider les familles très pauvres à survivre et à rester ensemble, nous sommes particulièrement préoccupées par les mesures qui ont pour effet de séparer les membres d'une même famille à seule raison de leur pauvreté. Dans toutes les régions du monde, dans les pays industrialisés, dans les pays en développement ou encore dans les pays à économie en transition, on a en effet constaté que certaines des mesures appliquées avaient pour effet de séparer les membres d'une même famille. Cela se produit par exemple dans le cas de la fourniture d'abris d'urgence pour les sans-abri, ou encore dans le cas où les papiers d'identité des familles ne sont pas à jour. Dans les pays qui disposent de moyens plus importants pour financer les services sociaux, les enfants pauvres languissent trop souvent dans des familles d'accueil ou dans des établissements spécialisés parce que l'on réduit les financements des programmes préventifs qui pourraient maintenir les familles ensemble. Cela se produit même dans un pays développé, ainsi que le rapporte le *New York Times*, «les enfants qui sont placés dans des familles appartiennent presque toujours à des familles pauvres. La plupart de ces enfants, et en particulier ceux qui n'étaient pas complètement livrés à eux-mêmes dans leur famille d'origine, souffrent énormément de perdre leur famille. De plus, les trois quarts des enfants placés dans des familles sont renvoyés à leurs parents dans un délai de trois ans. Cette statistique conduit à poser des questions graves. En premier lieu, était-il vraiment nécessaire d'enlever les enfants à leur famille et ensuite, a-t-on vraiment tout fait pour les renvoyer chez eux dès que possible?»<sup>3</sup>

Cet article, qui concerne un seul pays, vaut aussi pour d'autres pays industrialisés, ainsi que pour des pays ayant moins de ressources, mais qui cherchent néanmoins à appliquer les mêmes politiques. Il nous faut prêter une attention plus grande aux conséquences désastreuses qui en découlent pour de nombreux enfants pauvres de façon à réduire le nombre de placements et à développer les services de prévention.

Nous nous félicitons également de l'heureuse initiative qui a été prise de tenir à Dublin, en 1998, un atelier de l'ONU sur la technologie et les familles, dont le thème était «L'éducation, la communication, les technologies de l'information et les familles». En conclusion des travaux de l'atelier, il a été déclaré spécifiquement que «la famille est plus que la première source d'éducation. Son rôle le plus significatif consiste à donner aux enfants les ensembles fondamentaux de valeurs importantes. Le premier ensemble concerne les interactions sociales, la famille fournissant à la fois des modèles et un forum de discussions dans lequel peut s'effectuer l'apprentissage. Le deuxième ensemble concerne les valeurs éducatives, qui permettent d'apprendre en permanence. Cet apprentissage doit commencer à la maison<sup>4</sup>. L'atelier de Dublin a été organisé par le service du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies chargé des questions relatives à la famille, qui contribue notablement à faciliter les actions internationales en faveur des familles et qui devrait être appuyé par la Commission.

La collaboration et la coopération des organisations non gouvernementales aux niveaux régional, national et international sont indispensables à la réalisation des objectifs relatifs au bien-être des familles dans le monde entier. Pour améliorer la vie quotidienne des familles, nous invitons les gouvernements et les organisations non gouvernementales du monde entier à poursuivre en outre les objectifs suivants :

- Traiter des problèmes d'invalidité dans leurs rapports avec les besoins de la famille;
- Maintenir un appui aux familles dont les besoins évoluent, quand, par exemple, les enfants sont pris en charge par les grands-parents ou par d'autres membres de la famille à la suite de catastrophes naturelles ou autres;
- Répondre aux besoins des membres de l'unité familiale qui vieillissent;
- Ainsi que nous l'avons souligné plus haut, éliminer la pauvreté est d'une importance primordiale si l'on veut bâtir une société favorable à la famille et, par conséquent, réaliser les autres objectifs qui ont été fixés en ce qui concerne les familles dans le monde entier.

#### Notes

<sup>1</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 45 (A/54/45), annexe, troisième partie, par. 1.*

<sup>2</sup> *Ibid.*, par. 13.

<sup>3</sup> Guggenheim, Martin, «Sometimes Foster Care is the Easy Way Out», *New York Times*, 8 juillet 1998.

<sup>4</sup> United Nations Workshop on technology and Families, Dublin, 6-10 octobre 1998.